

Formation à distance avec le CNED – Scolarisation en classe complète à inscription réglementée au CNED pour les élèves de moins de 16 ans (coût pris en charge sous conditions)

Le Cned (centre national d'enseignement à distance) est un établissement public administratif dépendant du ministère de l'éducation nationale.

Conformément aux dispositions de l'article R.426-2-1 du code de l'éducation, l'IA-DASEN du département de résidence de l'enfant peut donner un avis favorable pour son inscription au Cned en classe complète réglementée, pour l'un des motifs suivants qui justifient une telle inscription :

- des soins médicaux dans la famille ne permettant pas la fréquentation d'un établissement scolaire ;
- une situation de handicap dûment reconnue par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre du parcours de formation défini à l'article L.112-2 du code de l'éducation ;
- des activités sportives pratiquées dans le cadre d'une filière d'accès au haut niveau et non conciliables avec une scolarité complète dans une école ou un établissement d'enseignement ;
- des activités artistiques intensives non conciliables avec une scolarité complète dans une école ou un établissement d'enseignement ;
- l'itinérance des parents en France : sont concernés les enfants dont les parents sont en itinérance pour raisons professionnelles et les enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs (en très grande mobilité)
- l'éloignement géographique d'un établissement scolaire pour un élève résidant en France. Cet éloignement sera notamment apprécié au regard de la durée moyenne du transport scolaire constatée dans le département.

Toute famille qui souhaite scolariser son enfant en classe complète à inscription réglementée au CNED doit télécharger un dossier auprès du service CNED (site www.cned.fr) ou le demander (plateforme téléphonique N°05 49 49 94 94).

Une fois le dossier constitué, il devra être adressé par voie postale à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère :

Adresse postale : DSDEN de l'Isère – Division des élèves
Cité administrative – 1 rue Joseph Chanrion 38032 Grenoble cedex 1

Éléments constitutifs du dossier

Pour tous les dossiers :

Le dossier de demande de scolarisation en classe complète réglementée au CNED doit obligatoirement comporter les documents suivants :

- une lettre de motivation signée par les deux parents ou le responsable légal,
- une copie de la décision d'orientation de l'enfant, les bulletins de notes de l'année scolaire précédente ou en cours,
- le dossier complet du CNED dûment complété dans sa totalité (notamment les parties « établissements fréquentés », date et signature sur la page 4/4)
- une grande enveloppe au format 21 x 29.7 affranchie au tarif en vigueur

Pièces complémentaires à fournir en fonction des motifs :

1- Soins médicaux

Certificat médical sous enveloppe (les éléments médicaux fournis doivent être exhaustifs et complets) établi par un **médecin spécialiste** ou par un médecin scolaire.

2 -Eloignement géographique pour cause de mobilité des parents ou de situations professionnelles particulières (exemple: familles itinérantes)

Dans ce cas les éléments suivants devront compléter le dossier :

attestation de l'employeur, contrats...

attestation sur l'honneur manuscrite du responsable de déplacements fréquents, certificats de scolarité des différentes écoles ou collèges fréquentés

3- Activités sportives incompatibles avec une scolarité à plein temps dans un établissement

Attestation d'inscription sur liste de sportifs de haut niveau ou attestation établie par la direction régionale Jeunesse et Sports.

4- Activités artistiques intensives non conciliables avec une scolarité complète dans une école ou un établissement d'enseignement

une attestation d'inscription dans une structure de création ou de diffusion de niveau national et répertoriée sur le registre du ministère de la culture (<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Theatre-spectacles/Organismes/Creation-Diffusion>).

ou attestation établie par la direction régionale Jeunesse et Sports.

L'étude des dossiers et les inscriptions au CNED se dérouleront du mois de juin jusqu'au 31 octobre de chaque année pour une scolarité complète et en cours d'année pour un élève scolarisé depuis la rentrée.

Traitement des demandes pour une scolarisation en classe complète à inscription réglementée au CNED

Au vu des pièces fournies et du motif de la demande, le directeur académique des services de l'éducation nationale émet un avis :

- **avis favorable** : sauf demande expresse contraire, le dossier sera transmis directement au CNED pour finaliser l'inscription
- **avis défavorable** : l'élève continue sa scolarité dans un établissement public ou privé, ou dans le cadre de l'instruction dans la famille (dans ce dernier cas, les personnes responsables doivent faire une déclaration auprès, d'une part, du maire et, d'autre part, de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale)
- **Dans les 2 cas**, les responsables légaux reçoivent un courrier mentionnant l'avis.

Renouvellement des demandes de scolarisation en classe complète à inscription réglementée

Une famille qui a déjà scolarisé son enfant en classe complète à inscription réglementée au CNED et qui désire poursuivre ce mode d'instruction devra renouveler sa demande auprès de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale chaque année scolaire. Le dossier devra comporter tous les documents sont exigés lors d'une 1ère demande.

Poursuite de scolarité et orientation

Le CNED en qualité d'établissement du second degré public est l'interlocuteur référent pour toutes les procédures d'orientation (notamment post-3^{ème}) ou de poursuite de scolarité.

Coordonnées du CNED

Plateforme Accueil
Tél. 05 49 49 94 94

CNED - Institut de Toulouse pour les élèves du 1er degré et de SEGPA
3 allée Antonio Machado 31051 Toulouse Cedex

CNED - Institut de Rouen pour les élèves d'âge collègue
3 rue G Marconi BP 288 76137 Mont Saint Aignan Cédex

CNED - Institut de Rennes pour les élèves du lycée général
7 rue du Clos Courtel 35050 Rennes Cédex 9